



Plan éco-citoyens FFME

2015-2017

Adopté lors du conseil d'administration du 26 septembre 2015

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
8-10, quai de la Marne – 75019 Paris
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports – Affiliée à l'International federation of sport climbing (IFSC), à l'International ski mountaineering federation (ISMF) et au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) – SIRET 784 354 193 00046 – APE 9312Z

alpinisme
canyonisme
escalade
raquette
randonnée
ski-alpinisme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Sommaire

Plan éco-citoyens FFME : éléments de diagnostic

1	Citoyen, citoyenneté – Définitions	4
2	Citoyen, citoyenneté à la FFME et dans les structures fédérales (comités territoriaux et clubs).....	5
3	Etat des lieux des actions éco-citoyennes à la FFME.....	5
3.1	Promotion des valeurs citoyennes par la pratique des activités fédérales	5
3.1.1	La pratique de nos activités.....	5
3.1.2	Formation	5
3.1.3	Communication FFME pour valoriser, sensibiliser et mobiliser à l'éco-citoyenneté. 7	
3.1.4	Connaissances des comportements contraires aux valeurs du sports	8
3.1.5	Les outils des acteurs FFME.....	8
3.2	Accès à une pratique sportive régulière, encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés sociale.....	10
3.2.1	Les pratiques sportives des différents publics	10
3.2.2	Engagement éco-citoyen ou à un métier	11
3.2.3	Les évènements sportifs, un levier au service des territoires, des pratiquants, des différences	11
4	Conclusion	12

Le plan éco-citoyens FFME 2015-2017

1	Le pilotage	13
2	Le plan éco-citoyens	13
3	Volet 1 Former pour transmettre les valeurs citoyennes à la FFME	14
4	Volet 2 Permettre l'accession à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale.....	15
5	Volet 3 Citoyenneté, communiquer et diffuser.....	17
6	L'évaluation	17
6.1	La réalisation des différentes actions	18
6.2	Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs	19
7	Les leviers de la diffusion du plan éco-citoyens : l'appropriation territoriale.....	20
8	Annexe : initiales mentionnées	21

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Parce que le sport est un levier de promotion des valeurs sociales, citoyennes et du bien vivre ensemble, parce qu'il est un facteur d'éducation et d'insertion sociale, chaque acteur du sport doit se mobiliser pour former les Citoyens du sport.

Etre citoyen du sport implique de prendre conscience du rôle à jouer par chacun dans la transmission des valeurs du sport. Celles-ci reposent sur le partage, la fraternité, le plaisir, l'exemplarité, la transparence, le respect de son adversaire et de ses coéquipiers, le respect des règles, des équipements ou de l'environnement naturel et du rôle de chacun.

Le ministère chargé des Sports s'est engagé dans la défense de ces valeurs en élaborant, pour les années 2015 à 2017, un plan national « Citoyens du sport », créé dans le prolongement du comité interministériel « égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015.

Ce plan comporte de multiples volets :

- Aides supplémentaires à l'emploi dans les quartiers politiques de la ville (QPV) ;
- Dispositif SESAME pour l'emploi : former 1500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans notamment en aidant le financement des pré-qualifications ;
- Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport grâce au service civique (15 000 missions service civique dans le sport entre 2015 et 2017) ;
- Déployer le programme « j'apprends à nager » ;
- Campagne contre les discriminations comme la campagne « #coupdeSifflet » en cours...

Il ne sera cependant efficace que si les acteurs du sport se l'approprient et le relaient dans les territoires jusque dans les clubs. Il nécessite donc des plans fédéraux « Citoyens du sport ».

En adéquation avec le plan national, le plan fédéral « Citoyens du sport » intégrera les champs suivants :

- La promotion des valeurs citoyennes, que ce soit pour transmettre les valeurs éducatives du sport ou pour mieux prévenir et réagir contre toutes formes de violences, d'incivilités, et de discriminations dans le sport ;
- L'accession à une pratique régulière et encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, des publics en difficulté sociale.

Pourquoi ce plan se décline en un plan éco-citoyens à la FFME ? Tout simplement car nos activités sont des activités de nature : depuis de nombreuses années la fédération s'est engagée dans des pratiques écoresponsables, intégrer ces valeurs à la citoyenneté tombe sous le sens. A la FFME, citoyenneté rime avec civilité, civisme, solidarité et respect de la nature, des sites, de l'environnement : le plan éco-citoyens est né.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Plan éco-citoyens FFME : Éléments de diagnostic

1 Citoyen, citoyenneté – Définitions¹

La citoyenneté se définit comme une participation à la vie de la cité mais sans obligation d'un rôle à jouer. Le citoyen a un statut de liberté : il peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. En étant actif, le citoyen peut tenter de faire évoluer la société dans laquelle il vit, de venir en aide aux autres, d'influencer la politique nationale... La citoyenneté se construit au quotidien.

L'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse-respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

Trois valeurs donnent son sens à la citoyenneté.

1. La civilité :
 - Respect des autres,
 - Respect des bâtiments et lieux de l'espace public,
 - Reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux.
2. Le civisme : agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
 - A titre individuel, respecter et faire respecter les lois et règles en vigueur,
 - Avoir conscience de ses devoirs envers la société
3. La solidarité :
 - Pour un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun,
 - L'ouverture aux autres illustre le principe républicain de fraternité.

Le citoyen, c'est d'abord un statut juridique comprenant le droit de vote et d'éligibilité, et c'est aussi l'ensemble des droits et libertés sans autres entraves que celles fondées sur l'intérêt général. Les citoyens sont liés entre eux par un projet commun et partageant l'espace civique.

Participer à la vie d'une association c'est participer à la vie de la cité, c'est donc un acte citoyen de notre société.

¹ Extraits de <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/>

2 Citoyen, citoyenneté à la FFME et dans les structures fédérales (comités territoriaux et clubs)

Prendre une licence dans un club affilié est un acte citoyen.

L'association revêt toutes les caractéristiques d'une « cité » : le citoyen peut y être actif ou passif en toute liberté, il dispose des droits de vote et d'éligibilité, il respecte les autres adhérents, les biens de l'association, il s'ouvre à autrui...

3 Etat des lieux des actions éco-citoyennes à la FFME

3.1 Promotion des valeurs citoyennes par la pratique des activités fédérales

3.1.1 La pratique de nos activités

Les activités statutaires FFME (alpinisme, canyonisme, escalade, randonnée de montagne, raquettes à neige, ski-alpinisme) sont vectrices de valeurs citoyennes :

- Nous ne pratiquons jamais seuls : coresponsabilité, entraide, solidarité, partage sont fondamentaux. La confiance dans le partenaire est incontournable.
- La pratique se fait dans le respect :
 - De soi et de ses partenaires,
 - Des sites de pratiques et du matériel,
 - Des autres utilisateurs,
 - De l'environnement,
 - Des règles de sécurité.
- En site naturel, l'évaluation des risques, l'autonomie, la prise de décision, l'adaptation sont indispensables.
- Avec la pratique compétitive s'ajoute le respect :
 - Des règlements,
 - Des arbitres,
 - Des entraîneurs,
 - Des partenaires, et adversaires,
 - Des organisateurs.

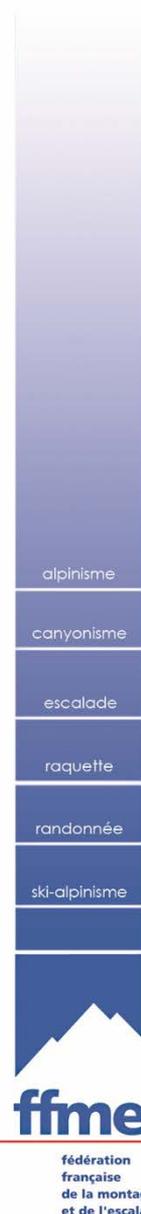
3.1.2 Formation

La formation est une des clés de l'éducation à la citoyenneté, cette dernière est inscrite depuis de nombreuses années au cœur de la formation FFME tout particulièrement pour ce qui concerne les valeurs de respect de l'environnement, des sites, des autres utilisateurs.

3.1.2.1 La formation du licencié

Elle passe par le dispositif « passeport », mis en place pour progresser par étape en sécurité et situer son niveau à l'aide de repères simples, en couleur : blanc, jaune, orange, vert...

Les passeports escalade développent largement l'éducation à la citoyenneté avec les repères « Grimp'attitude » :



Passeport Blanc, j'apprends à :

- Porter une tenue correcte adaptée à l'escalade
- Respecter les consignes et les règles
- Respecter mon moniteur et les autres utilisateurs de la salle

Passeport jaune, j'apprends à :

- Lover une corde, prendre soin du matériel confié et le ranger
- Préserver la propreté de la salle et éviter tout gaspillage...

Passeport orange, j'apprends à :

- Maîtriser mes émotions et contrôler mes réactions
- Prendre soin du matériel collectif et, après utilisation, à en faire le tri et signaler tout emprunt ou perte
- Privilégier un moyen de transport « raisonné »

Passeport Vert, j'apprends à :

- Respecter les accès, les propriétés, ainsi que les réglementations des sites naturels
- Ne laisser aucune trace de mon passage en site naturel (à ramasser les déchets...)
- Répondre aux besoins du club en fonction de mes capacités (ouverture, encadrement, organisation, compétition...)

Passeport Bleu, j'apprends à

- M'investir dans les compétitions en tant que compétiteur et/ou officiel
- Réagir correctement en cas d'accident (rassurer, sécuriser, alerter les secours).

...

Le passeport canyonisme s'appuie sur une charte canyon attitude.

Les passeports « montagnisme » sont en cours de rédaction, les repères « Montagnism'attitude » seront introduits.

3.1.2.2 La formation des cadres bénévoles

Pour mettre en place ses formations fédérales, la FFME s'est organisée autour de responsables régionaux des formations. Ils sont chargés de :

- Recenser les besoins en formation dans leur région et départements notamment les formations d'initiateur, moniteur, entraîneur mais aussi les formations d'officiels de compétitions (ouvriers, et juges...) ;
- Organiser et mettre en place les formations, en réponse aux besoins, à l'aide d'instructeurs formés par la fédération.

Au-delà de prérequis, devenir instructeur nécessite de suivre une formation. Cette formation intègre les éléments « éco-citoyens » des passeports FFME mais à ce jour, n'intègre pas, le plan de féminisation, la lutte contre les discriminations...



3.1.2.3 La formation des professionnels

La fédération organise la formation au diplôme d'Etat Escalade avec 2 habilitations, en Rhône-Alpes et en Ile de France. Cette formation intègre dans ses contenus relatifs à l'entraînement les notions de conduites à risques, la lutte contre le dopage, les violences sexuelles dans le sport.

3.1.2.4 La formation des dirigeants

A ce jour, la fédération n'organise pas, à proprement parler, de formation de dirigeants : pour la formation de ces dirigeants, elle s'appuie sur les formations des CDOS et des CROS.

Elle a cependant mis en place :

- Un conseil des présidents de région qui réunit 2 fois par an le bureau de la fédération et tous les présidents de comités régionaux ; il permet d'informer directement chaque comité régional des différentes actualités fédérales et du ministère en charge des sports. Ce conseil a notamment permis de diffuser largement le plan de féminisation.
- Des rencontres interrégionales : 4 rencontres interrégionales sont organisées chaque année permettant au cours d'une journée d'informer les clubs, les comités des actualités fédérales, d'échanger sur les actions en cours et à venir. Un temps de formation des dirigeants des clubs est prévu dans chacune de ces journées.

3.1.3 Communication FFME pour valoriser, sensibiliser et mobiliser à l'éco-citoyenneté

Dans certains domaines, les communications fédérales sont multiples notamment pour ce qui concerne le respect des règles ou le respect des sites naturels. La campagne prévention sécurité 2015 appelle largement à adopter des bonnes pratiques en matière de sécurité et à l'exemplarité de la part des dirigeants et bénévoles.

Pour ce qui concerne la pratique en site naturel, chaque année les comités et la FFME se mobilisent de manière à ce que les oiseaux (tout particulièrement les espèces protégées) ne soient pas dérangés pendant la période de nidification. L'engagement de la fédération, des comités, des clubs, des licenciés dans le développement durable est également remarqué par le nombre de communications sur le sujet.

De même, le plan de féminisation de la fédération, largement relayé du niveau national au club, s'évalue aisément par l'augmentation du nombre de féminines parmi nos licenciées (la barre des 40% est franchie) ou par la présence de dirigeantes dans des structures emblématiques : l'Entente sportive Massy Escalade, club au plus grand nombre de licenciés FFME, le Comité régional Ile de France, 2^{ème} comité en terme de licenciés ou le Comité départemental du Rhône (respectivement 2^{ème} et 1^{er} comité en terme de nombre de licenciés) sont dirigés par une femme.

Qu'en est-il des campagnes de communications relatives à la lutte contre l'homophobie, contre les violences sexuelles dans le sport, ou relatives au droit à la différence dans nos clubs ? Si la charte contre l'homophobie dans le sport a été diffusé via le compte Facebook FFME dès 2011, la signature par le président Pierre You de cette charte a attendu 2014. Quelle communication autour de cette signature ? La fédération relaie-t-elle les campagnes nationales du ministère, « Victimes des violences sexuelles dans le sport », « #coupdeSifflet » ?

En l'absence d'un espace « Citoyens » sur le site www.ffme.fr, ces communications seraient peu visibles.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

3.1.4 Connaissances des comportements contraires aux valeurs du sports

Une fédération délégataire adopte des règles relatives à la pratique des activités et des règlements de compétition.

Pour accompagner le respect des règles, la FFME s'est doté d'un règlement disciplinaire, d'un règlement disciplinaire de lutte contre le dopage, de commissions disciplinaires régionales et d'une commission nationale de discipline².

Les affaires traitées par la commission nationale de discipline sont rares :

- Deux affaires traitées en 2014, l'une portant sur le non-respect des règlements par un arbitre, l'autre portant sur la consommation de drogue par un athlète de haut niveau,
- Une affaire traitée en 2015 : incivilité avec violence physique entre deux dirigeants lors de l'année 2014.
- En trois olympiades, sont relevées par ailleurs quatre affaires relatives à la consommation de drogue.
- Les problèmes de non-respect des règlements sportifs sont traités par le département compétition et remontent de manière exceptionnelle à la commission nationale de discipline (voir cas cités précédemment).

Cependant, certains faits sont repérés même s'ils ne relèvent pas de la commission de discipline :

- La consommation d'alcool pose régulièrement question (événements, stages... y compris avec certains membres des équipes de France) ;
- Les réactions sur les réseaux sociaux avec insultes, dénigrement que ce soit vis-à-vis des partenaires ou des entraîneurs.

Nos activités portent effectivement des valeurs citoyennes, mais certains comportements s'avèrent pourtant contraire aux valeurs du sport sans qu'on les recense de manière précise. Un dispositif de recueil des incidents permettra une analyse plus fine. Ce recueil est aujourd'hui intégré dans un projet plus vaste : le retour d'expérience FFME (ou REX FFME).

3.1.5 Les outils des acteurs FFME

L'ensemble des règles et règlements adoptés par le conseil d'administration sont complétés par plusieurs chartes :

- Charte fédérale de l'environnement³
- Charte de l'équipeur en escalade⁴ et canyonisme⁵

Avec les athlètes de haut niveau, une convention « Membre Equipe de France/FFME » est signée chaque année, dans le respect de la charte du sport de haut-niveau. Les valeurs citoyennes sont déclinées dans cette convention.

²<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/textes-statutaires/reglement-interieur.pdf>

<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/textes-statutaires/reglement-disciplinaire.pdf>

³<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/directives-et-chartes/chartes-environnements.pdf>

⁴<http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/directives-et-chartes/charte-equipeur.pdf>

⁵ <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/canyonisme/canyonisme-equipeur.pdf>

Les passeports FFME escalade et des livrets édités par la fédération « Progresser en escalade » reprennent de nombreuses valeurs éco-citoyennes : les passeports et livrets pédagogiques qui les accompagnent assurent la continuité sportive et éducative. Lors de leur réédition, les contenus éco-citoyens des passeports des autres activités fédérales devront être mis à jour.

Par ailleurs différents plans sont marqués par les valeurs citoyennes.

Le plan de structuration territoriale (PST)

Outre un service conseils à l'emploi aux structures fédérales (dont le relai des dispositifs nationaux d'aide à l'emploi), le PST intègre un dispositif d'aide financière à l'emploi à multiples facettes :

- Emplois de salariés des comités
- Professionnalisation des écoles d'escalade des clubs par l'embauche de salariés ou par l'intervention de salariés d'une autre structure
- Complément d'aide à la formation des jeunes en contrat Emploi d'avenir

Dans tous les cas, le critère retenu des aides financières à l'emploi est un contrat à durée indéterminée de manière à créer des emplois durables et pérennes à la fédération.

Ce dispositif d'aide à l'emploi ne tient pas compte des caractéristiques spécifiques des territoires : ainsi les clubs en QPV ou en ZRR ne sont pas repérés et donc non priorités.

Par ailleurs, le dispositif emploi d'avenir a été largement relayé, mais nos clubs rencontrent une difficulté à l'emploi de ces jeunes : ils ne disposent pas d'une qualification professionnelle leur permettant d'encadrer l'une ou l'autre de nos activités contre rémunération. Fort de ce constat, la fédération s'est engagée dans un tout premier niveau de qualification professionnelle : la création d'un CQP animateur escalade sur structure artificielle. Ce CQP, petit à petit, franchit les différentes étapes de sa création mais que c'est long ! Si tout se déroule au mieux, nous pourrions mettre en place les premières formations dès le début 2016, formations qui nous permettront plus facilement de travailler avec des jeunes en ruptures scolaires.

Le plan national escalade (PNE)

Enfin, la pratique de nos activités nécessite des équipements sportifs. La FFME s'est investie depuis de nombreuses années dans un plan national Escalade portant sur les sites naturels d'escalade (SNE) et les structures artificielles (SAE).

Dans le respect de l'environnement, le Plan national des sites naturels d'escalade (PNSNE) facilite l'accès à la pratique nature de l'escalade avec des sites équipés en conformité à la norme d'équipement des sites, permettant une pratique sûre même si le site ne peut être complètement aseptisé. Ainsi, les clubs peuvent sortir en site naturel avec leurs licenciés dans des conditions optimales de sécurité.

En parallèle, l'objectif du plan national de développement des structures artificielles d'escalade (PNSAE) est d'accompagner des projets d'installations sportives intégrant des structures d'escalade dans leur programme afin de développer la pratique de l'escalade et de favoriser l'organisation des compétitions. Il est un véritable outil d'aménagement du territoire en implantant des SAE dans les territoires carencés.

Depuis sa création en 2002, 195 structures artificielles ont vu le jour ou ont obtenu une extension. Ces SAE ont été implantées dans les territoires carencés et notamment :

- 28 sont implantées en ZRR



- 3 en QPV, et 17 dans un rayon de moins de 300 m d'un QPV.

Faire pratiquer au plus grand nombre, pour tous les types de publics nécessite d'implanter des SAE dans les nombreux territoires carencés, mais peut-on également mieux prioriser l'implantation en QPV et en ZRR ?

3.2 Accès à une pratique sportive régulière, encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés sociale

3.2.1 Les pratiques sportives des différents publics

Répartition des licenciés Hommes et Femmes en fonction des âges en saison 2013-2014

Tranches d'âge	H	% H	F	% F	Total	%	Interval	Cumul
0-2 ans	71	59,7 %	48	40,3 %	119	0,14 %	Nés entre 2012-01-01 et 2015-12-31	119
3-4 ans	48	53,9 %	41	46,1 %	89	0,11 %	Nés entre 2010-01-01 et 2011-12-31	208
5-6 ans	580	59,8 %	390	40,2 %	970	1,16 %	Nés entre 2008-01-01 et 2009-12-31	1178
7-8 ans	2246	52,9 %	2002	47,1 %	4248	5,10 %	Nés entre 2006-01-01 et 2007-12-31	5426
9-10 ans	3666	50,8 %	3552	49,2 %	7218	8,66 %	Nés entre 2004-01-01 et 2005-12-31	12644
10 ans et moins	6611	52,3 %	6033	47,7 %	12644	15,2 %	Nés entre 2004-01-01 et 2015-12-31	
11-12 ans	3760	50,4 %	3707	49,6 %	7467	8,96 %	Nés entre 2002-01-01 et 2003-12-31	20111
13-14 ans	3663	51,8 %	3406	48,2 %	7069	8,48 %	Nés entre 2000-01-01 et 2001-12-31	27180
15-16 ans	3294	57,1 %	2470	42,9 %	5764	6,91 %	Nés entre 1998-01-01 et 1999-12-31	32944
17-18 ans	2721	61,9 %	1676	38,1 %	4397	5,27 %	Nés entre 1996-01-01 et 1997-12-31	37341
18 ans et moins	20049	53,7 %	17292	46,3 %	37341	44,8 %	Nés entre 1996-01-01 et 2015-12-31	
19-20 ans	1222	66,5 %	616	33,5 %	1838	2,20 %	Nés entre 1994-01-01 et 1995-12-31	39179
21-22 ans	1037	64,8 %	563	35,2 %	1600	1,92 %	Nés entre 1992-01-01 et 1993-12-31	40779
23-24 ans	1277	63,3 %	739	36,7 %	2016	2,42 %	Nés entre 1990-01-01 et 1991-12-31	42795
25-26 ans	1634	59,1 %	1133	40,9 %	2767	3,32 %	Nés entre 1988-01-01 et 1989-12-31	45562
27-28 ans	1921	58,5 %	1364	41,5 %	3285	3,94 %	Nés entre 1986-01-01 et 1987-12-31	48847
29-30 ans	2006	60,7 %	1300	39,3 %	3306	3,97 %	Nés entre 1984-01-01 et 1985-12-31	52153
30 ans et moins	29146	55,9 %	23007	44,1 %	52153	62,6 %	Nés entre 1984-01-01 et 2015-12-31	
31-40 ans	8891	66,0 %	4586	34,0 %	13477	16,17 %	Nés entre 1974-01-01 et 1983-12-31	65630
41-50 ans	6260	67,0 %	3089	33,0 %	9349	11,22 %	Nés entre 1964-01-01 et 1973-12-31	74979
51-60 ans	3762	66,9 %	1860	33,1 %	5622	6,74 %	Nés entre 1954-01-01 et 1963-12-31	80601
61-70 ans	1566	67,9 %	739	32,1 %	2305	2,77 %	Nés entre 1944-01-01 et 1953-12-31	82906
Plus de 70 ans	319	70,3 %	135	29,7 %	454	0,54 %	Nés avant le 1944-01-01	83360

Nombre total de femmes : 33416 soit 40,09 %

Nombre total d'hommes : 49944 soit 59,91 %

Nombre de total de licenciés : 83360

Ce tableau montre :

- Une fédération jeune avec 45% de mineurs : la pratique de nos activités est donc largement orientée vers l'accueil des jeunes.
- Une féminisation importante de la fédération : la barre des 40% de féminine a été franchie en saison 2013-2014. Mais il convient de relever une baisse relative de la pratique féminine à compter de 15-16 ans. Le plan de féminisation travaille sur cette évolution et sur la place et le rôle des féminines dans notre fédération.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

Par ailleurs, dans nos activités, la pratique est systématiquement une pratique mixte. Lors des séances de pratiques, des stages, des sorties, des entraînements, que ce soit en pratique loisir ou à haut niveau, la mixité est de rigueur. Une exception les équipes de France d'Alpinisme où la pratique est séparée mais c'est justement pour permettre aux jeunes femmes de l'équipe de s'épanouir en haute montagne.

Si nous avons une équipe de France « Handi », si nous intégrons parfois les athlètes « Handi » dans les compétitions « valides », aucun indicateur ne permet de relever le nombre de clubs accueillant des pratiquants en situation de handicap. Si le projet d'un label club « Handi » existe, il n'est pas encore abouti. Cette question du recensement des clubs proposant une pratique à des personnes en situation de handicap a été intégrée dans le formulaire de ré affiliation 2014-2015.

Enfin, à ce jour, nous n'avons pas repéré les clubs, les licenciés domiciliés en ZRR ou en QPV. Nous les repérons occasionnellement notamment dans le cadre du plan national SAE mais non de manière automatique. Ce repérage nécessite le lien entre les bases de données FFME et « Géoportail », lien impossible à ce jour.

3.2.2 Engagement éco-citoyen ou à un métier

3.2.2.1 Les postes à responsabilité à la fédération

Annuellement, nous ne disposons pas des tableaux de bord permettant d'évaluer :

- Le taux de renouvellement des comités directeurs des clubs et des comités.
- L'âge moyen de nos différents dirigeants, l'évaluation fine du genre des dirigeants à tous les échelons de la fédération
- Le nombre de jeunes mineurs membres des comités directeurs des clubs

Le label club FFME « Ecole d'escalade » oblige cependant les clubs à intégrer au moins un jeune dans les différentes réunions les concernant.

Un gros travail de tableaux de bord et d'indicateurs semble à réaliser.

3.2.3 Les évènements sportifs, un levier au service des territoires, des pratiquants, des différences

Championnat du monde d'escalade Bercy 2012, une formidable aventure humaine en amont et pendant la compétition.

Pendant l'été précédant l'évènement, de multiples animations escalade ont été mises en place en Ile de France à destination des jeunes en accueil collectif de mineurs. Pendant la compétition, les journées du mercredi, jeudi, vendredi étaient accessibles à tous les groupes de jeunes (scolaires, associations...) gratuitement (une seule condition s'inscrire au préalable).

Nos clubs venus en masse assister aux finales ont profité du spectacle, la sportivité du public fut remarquée par tous : l'athlète, quel que soit son origine, sa catégorie (en situation de handicap ou valide) fut encouragé et soutenu avec enthousiasme.

Une compétition exemplaire tant sur les plans sportifs que sur la qualité et diversité des athlètes : chacun garde en mémoire, le silence s'installant dans Bercy alors que les compétiteurs malvoyants commencent leur prestation sous les conseils de leur guide.

L'aventure ne se limite pas aux championnats du monde : la Grave Y Cimes évènement annuel de découverte de l'alpinisme accueille chaque année des publics en situation de handicap ; les compétitions qui se sont déroulés en Mayenne sur la saison 2014-2015 (Coupe du monde de bloc

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

et Championnat de France de Bloc) montrent que nos comités impliquent leurs territoires et les différents publics dans leurs évènements.

Enfin, plusieurs de ces grands évènements ont reçu le label « sport et développement durable » du CNOSF, un engagement citoyen fort.

Nos grands évènements FFME, vecteurs de pratique pour tous les publics se poursuivront dans les années à venir et tout particulièrement pour les championnats du monde d'escalade 2016 à Paris.

4 Conclusion

Ce rapide diagnostic met en évidence :

- Des points positifs : l'éco-citoyenneté est en marche à la FFME ;
- Des lacunes, notamment en termes d'indicateurs, de communication ou de pratique des jeunes en QPV ou ZRR ;
- Le plan éco-citoyens doit s'appuyer sur nos plans actuels pour se développer : dans le respect du développement durable, le PNSAE, le PST, nos stratégies de formation et de communication sont les vecteurs clés du plan éco-citoyen.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Le plan éco-citoyens FFME 2015-2017

1 Le pilotage

Le Comex composé du bureau fédéral (président, trésorier, secrétaire général et vice-présidents), du directeur technique national et des différents directeurs de la fédération est le moteur exécutif de toute nouvelle action fédérale. Un dossier précis est cependant le plus souvent piloté par le/la vice-président(e) en charge du département concerné par le projet et par un cadre technique missionné par le DTN.

Le Comex du 2 juillet 2015 a validé les deux personnes en charge du plan citoyen FFME :

- Françoise DUCOEUR, vice-présidente en charge du département développement (FD)
- Sylvie VIENS, Conseillère technique nationale, adjointe au DTN (SV)

Leurs missions :

- Dans le respect des directives du ministère des sports et en s'appuyant sur nos plans existants, travailler à la rédaction du plan citoyen pour une présentation en « Conseil d'administration FFME » du 26 septembre 2015,

2 Le plan éco-citoyen

Trois volets :

Volet 1 : Former pour transmettre les valeurs citoyennes

Volet 2 : Permettre l'accès à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale

Volet 3 : Citoyenneté, communiquer et diffuser vers les comités territoriaux et les clubs

Et quelques critères incontournables à définir :

- Les acteurs et leurs rôles
- Les échéances d'ici la fin de l'Olympiade
- L'évaluation du plan citoyen

Ci-dessous :

- En **caractères gras** les objectifs et actions incontournables définis par le ministère en charge des sports.
- **De couleur rouge, les actions intégrés dans le projet d'actions déposé au 31 août (Convention d'Objectifs 2015)**
- Pour alléger le tableau, les responsables sont caractérisés par leurs initiales. La liste complète des chargés de missions est inscrite en Annexe 1.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

3 Volet 1 Former pour transmettre les valeurs citoyennes à la FFME

Objectifs	Actions	Echéances et acteurs en charges
O1 Mieux connaître les comportements contraires aux valeurs du sport pour mieux agir	O1 Action 1 Intégration des comportements contraires aux valeurs du sport dans le recueil d'expérience FFME (REX FFME), système informatique de recueil de tous les incidents fédéraux	<i>Responsable action : SV</i> Mise en route en début saison 2015-2016)
	O1 Action 2 Recueil des incivilités et autres sur les réseaux sociaux : ce recueil permettra un travail d'éducation à une utilisation citoyenne des réseaux sociaux avec les jeunes licenciés de tous niveaux	<i>Responsable action : ET</i> Voir avec le service informatique pour routine de repérage des incivilités sur les différents réseaux sociaux. Echéance saison 2016 ?
O2 Former les acteurs fédéraux à la citoyenneté	O2 Action 3 Formation des acteurs territoriaux de la fédération à la citoyenneté et ses différents vecteurs pour diffusion : <ul style="list-style-type: none"> • techniciens des comités territoriaux avec formation particulière relative au PNSAE pour favoriser l'implantation des SAE en ZRR et QPV • responsables régionaux de formation à la citoyenneté FFME • formateurs et tuteurs des stagiaires en formation professionnelle (DE escalade et CQP animateur escalade structure artificielle) 	<i>Responsable action</i> PNSAE : VM <i>Responsables régionaux de formation, formateurs et tuteurs : JCH</i> Formations prévues en entre novembre 2015 et décembre 2017
	O2 Action 4 Intégration des contenus "valeurs éducatives et éco-citoyennes" dans toutes les formations fédérales (brevets fédéraux d'encadrement, d'entraîneurs, d'officiels de compétition... - DE escalade - CQP AESA et CQP gestionnaire d'équipement)	<i>Responsable action JCH</i> Groupe de travail intégrant les responsables de formations DE, un formateur d'instructeurs, un ou deux responsables de formation régionaux Automne 2015 (en lien avec le projet d'action Formation des responsables de formation, et des formateurs de qualifications professionnelles)
	O2 Action 5 : intégration des contenus autour des valeurs éducatives et éco-citoyennes lors des rencontres interrégionales (Partie Formation des bénévoles prévues au cours de ces journées)	<i>Responsable action ?</i> A voir avec Pierre YOU et Luc CHABROL
	O2 Action 6 : Mettre en route le « Pack à la création de club », dispositif dotant les nouveaux clubs d'outils pratiques de bonne organisation, gestion, dynamisation du club : intégrer un module de formation des nouveaux dirigeants et bénévoles des clubs intégrant l'éco-citoyenneté	<i>Responsable action : ET</i> <i>Contenus et interventions à définir</i>

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

O3 Outiller les acteurs du sport	O3 Action 7 : Amélioration du dispositif passeport dans toutes nos activités pour mieux intégrer les valeurs éco-citoyennes (à l'image du passeport escalade) et préciser l'évaluation de ces valeurs dans le système d'évaluation des passeports – Passeport baby intégrant les valeurs éducatives	<i>Responsable action JCH</i> Travail avec les cadres techniques en charge des activités Diffusion via tout le dispositif formation FFME (responsables régionaux, instructeurs, tous cadres, du comité aux clubs)
	O3 Action 8 : des présentations support de formation et/ou vidéos FFME relatives aux valeurs éco-citoyennes à disposition de tous les niveaux de la fédération accessibles via le site web = vers des outils en ligne dans l'espace « citoyen FFME » pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. Ce type d'outil pourrait être largement diffusé avec la production d'un support de formation à distance	<i>Responsable action JCH</i> Echéance variable en fonction du support (en saison 2015/2016 pour les présentations diapos et d'ici la fin de l'Olympiade pour les vidéos) ? Support de formation à distance = olympiade suivante ?

4 Volet 2 Permettre l'accès à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale

Objectifs	Actions	Echéances et Acteurs en charges
O4 Promouvoir une offre de pratique diversifiée favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle	O4 Action 9 Développer la pratique escalade en intensifiant le dispositif PNSAE dans les zones les plus carencées et tout particulièrement en ZRR et QPV : former les techniciens des comités et les déployer dans les territoires pour développer la pratique via le PNSAE et pour travailler avec les clubs au développement de la pratique citoyenne (particulièrement avec les jeunes : mixité, respect...) et dans les QPV (faciliter le lien avec les associations de quartier). Focus particulier pour l'Olympiade 2015-2017 sur la région Ile de France.	<i>Responsable action : VM</i> Formation prévues en décembre 2015 ou début 2016 (1 ^{ère} session) et en 2017 (2 ^{ème} session)
	O4 Action 10 Dynamiser, valoriser les stages Montagne escalade estivaux sur le site www.ffme.fr tout particulièrement les stages à destination des publics jeunes (ados...) avec promotion ciblé des stages des clubs en QPV ou proche et en ZRR	<i>Responsable action : MAM</i> Echéance : automne 2015
	O4 Action 11 Une action forte à évaluer : un prix de licence réduit pour une catégorie définie de public et pour une olympiade : par exemple pour les jeunes habitants en QPV, moins 5€ ou moins 10€) répartis à tous les échelons de la fédération (part nationale, et parts territoriales de la licence) ou autre possibilité, pour une première licence d'un jeune habitant en QPV, réduction de 10€	<i>Responsable action : ET</i> Echéance : évaluation faisabilité fin Olympiade

	<p>du coût de la licence. Evaluation faisabilité pour la fin de l'Olympiade et si possibilité de mise en place des tableaux de bord QPV.</p> <p>Un critère indispensable à respecter pour la mise en œuvre : aucune difficulté particulière à la prise de licence ne doit être occasionnée aux clubs</p>	
O5 Veiller à une véritable continuité éducative et sportive	O5 Action 12 Décliner et afficher les valeurs éco-citoyennes et éducatives des activités FFME	Responsable action : PHP Pour les aspects communication des valeurs : MAM
	O5 Action 13 Travailler avec l'Education nationale et notamment pour les actions sécurité et mise en commun du Retour d'expérience FFME (REX)	Responsable action : SV
O6 Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier	O6 Action 14 Effectuer puis suivre la demande d'agrément de la fédération au service civique	<i>Responsable action : ET</i> Action en cours suivie par CR
	O6 Action 15 PST actualiser les critères d'obtention en y ajoutant un critère de priorité lors d'un emploi en ZRR ou QPV, évaluer pour une différence dans les montants attribués	<i>Responsable action : ET</i> Autres acteurs DC (vice-président), CR chargée du PST
	O6 Action 16 Mettre en place un programme spécifique de jeunes dirigeants bénévoles : <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de mise en place de conseil des jeunes dans les clubs • Statuts conseillés aux nouveaux clubs : intégrer la présence de jeunes au comité directeur du club, un garçon une fille • Statuts des comités territoriaux et national, intégrer un représentant des jeunes. 	<i>Responsable action :</i> <i>ET (service vie associative), CR</i> Echéance : prochaine Olympiade
O7 Faire des évènements sportifs un levier au service des territoires et de la population	O7 Action 17 Proposer une billetterie promotionnelle pour les jeunes lors des évènements sportifs : <ul style="list-style-type: none"> • Bercy 2016 à intégrer dans les tarifs • Intégrer dans les conventions COL/FFME pour toutes les compétitions à entrées payantes 	<i>Responsable action : VC</i> <ul style="list-style-type: none"> • Bercy à affiner après réunions préparatoires • Conventions COL : VC Echéance : dès que possible
	O7 Action 18 Mettre en place un programme d'animation lors des grands évènements sportifs <ul style="list-style-type: none"> • Bercy 2016 : mise en place des animations estivales sur les différentes base de loisir d'Ile de France à destination de tous les publics (en lien avec la Région Ile de France) • Intégrer dans les conventions COL (pas obligatoire mais l'inscrire dans la convention de base vise à inciter). 	Responsable action : VC <ul style="list-style-type: none"> • Animation estivales Bercy VM ? • Convention COL : VC

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

5 Volet 3 Citoyenneté, communiquer et diffuser

Un plan citoyen ne peut fonctionner sans un plan de communication abouti, notamment cette communication amplifiera les actions des volets 1 et 2.

Objectifs	Action après validation du plan par le CA Responsable communication : MAM
Plan de communication général	Action 19 : Diffusion du plan éco-citoyens FFME via : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre Direct'Infos Licenciés • Lettre Direct'Infos Clubs Comités • Imag FFME • Réseaux sociaux • Actus sur le site www.ffme.fr : prévoir des actus régulières sur le sujet
Volet 1 Transmission des valeurs éco-citoyennes	Action 20 : Mise en place d'une rubrique spécifique « éco-citoyens FFME » sur le site internet fédéral. Prévoir une bannière éco-citoyen FFME en bas à droite (entre écoute dopage et DDFME) qui relaie sur page dédiée + lien direct dans l'espace club. Action 21 : Dans l'espace « éco-citoyens FFME », mise en ligne des outils d'information et de sensibilisation du ministère
Volet 2 Permettre l'accès à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale	Action 22 : Pré-rentrée de chaque saison : un mailing dédié avant la rentrée vers tous les licenciés pour reprise de licence (argument éducatif, pratique santé à intégrer) Action 23 : Communiquer sur les bienfaits de la pratique de nos activités auprès des parents (pour les motiver à inscrire les jeunes et pratiquer également de leur côté) : site internet, vidéo à prévoir ? argument éducatif, santé, mixité, féminine, bien être à développer. Action 24 : Relayer tous les dispositifs de soutien à l'emploi du ministère dans l'espace dédié au PST (action réalisée par ET/CR) Action 25 : En lien avec le plan de féminisation, réaliser une campagne de communication pour la prise de licence des femmes, axée particulièrement sur les adolescentes et les adultes Responsable action : MAM en lien avec ET/CR

6 L'évaluation

L'évaluation du plan citoyen se doit d'être simple tout en permettant de vérifier l'atteinte des objectifs.

Elle consiste à :

- Vérifier la réalisation des différentes actions
- Vérifier les incidences du plan citoyen à l'aide de tableaux de bord nous apportant des éléments quantitatifs et qualitatifs de suivi.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

6.1 La réalisation des différentes actions

Le tableau ci-dessous recense toutes les actions conduites : sa mise à jour sera assurée par les responsables actions puis compilé par SV.

Suivi de la réalisation des actions du plan citoyen			
Action	Pas encore travaillé	En cours	Réalisé
Volet 1 : Former pour transmettre les valeurs citoyennes			
Action 1 REX FFME comportements contraires aux valeurs FFME		Prévision finalisation 10/09/2015	
Action 2 Recueil des incivilités et autres sur les réseaux sociaux	X		
Action 3 Formation des acteurs territoriaux de la fédération à la citoyenneté et ses différents vecteurs pour diffusion : <ul style="list-style-type: none"> • techniciens SAE • responsables régionaux de formation • formateurs et tuteurs DE 	X X	X	
Action 4 Intégration des contenus "valeurs éducatives et éco-citoyennes" dans toutes les formations fédérales		X (fait pour escalade) en cours pour montagnisme	
Action 5 : intégration des contenus autour des valeurs éducatives et éco-citoyennes lors des rencontres interrégionales	X		
Action 6 : Mettre en route le « Pack à la création de club » et y intégrer un module de formation des nouveaux dirigeants et bénévoles des clubs intégrant l'éco-citoyenneté	X (partie formation)	X Pack création de club	
Action 7 : Amélioration du dispositif passeport dans toutes nos activités pour mieux intégrer les valeurs éco-citoyennes		X (passeport montagnisme)	
03 Action 8 : des présentations support de formation et/ou vidéos FFME relatives aux valeurs éco-citoyennes à disposition de tous les niveaux de la fédération	X		
Volet 2 : Permettre l'accès à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale			
Action 9 Développer la pratique escalade en intensifiant le dispositif PNSAE dans les zones les plus carencées et tout particulièrement en ZRR et QPV	X		
Action 10 Dynamiser, valoriser les stages Montagne escalade estivaux sur le site www.ffme.fr	X		
Action 11 Evaluation prix de licence (part nationale) réduit pour une catégorie définie de public et pour une olympiade	X		
Action 12 Décliner et afficher les valeurs éco-citoyennes et éducatives des activités FFME	X		
Action 13 Travailler avec l'Education nationale et notamment pour les actions sécurité et mise en commun du Retour d'expérience FFME		X	
Action 14 Effectuer puis suivre la demande d'agrément de la fédération au service civique		X Demande d'agrément effectuée le ?	
Action 15 PST ajout d'un critère de priorité lors d'un emploi en ZRR ou QPV, évaluer pour une différence dans les montants attribués	X		
Action 16 Programme spécifique de jeunes dirigeants bénévoles	X		
Action 17 Billetterie promotionnelle pour les jeunes lors des événements sportifs <ul style="list-style-type: none"> • Bercy 2016 • Convention autres organisations 	X		

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Action 18 Programme d'animation lors des grands évènements sportifs <ul style="list-style-type: none"> Bercy 2016 Convention autres organisations 	X		
Volet 3 Citoyenneté, communiquer et diffuser vers les comités territoriaux et les clubs			
Action 19 : Diffusion du plan éco-citoyens FFME via : <ul style="list-style-type: none"> Lettre Direct'Infos Licenciés Lettre Direct'Infos Clubs Comités Imag FFME Réseaux sociaux Actus sur le site www.ffme.fr 	X		
Action 20 : Rubrique spécifique « éco-citoyens FFME » sur le site internet fédéral	X		
Action 21 : Dans l'espace « éco-citoyens FFME », mise en ligne des outils d'information et de sensibilisation du ministère	X		
Action 22 : Pré-rentrée de chaque saison : un mailing dédié avant la rentrée vers tous les licenciés pour reprise de licence	X		
Action 23 : Communiquer sur les bienfaits de la pratique de nos activités auprès des parents	X		
Action 24 : Relai de tous les dispositifs de soutien à l'emploi du ministère dans l'espace dédié au PST		X	
Action 25 : En lien avec le plan de féminisation, campagne de communication pour la prise de licence des femmes, axée particulièrement sur les adolescentes et les adultes	X		

6.2 Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Ils sont réalisés avec l'ensemble des tableaux de bord de suivi des différentes activités et plans fédéraux. L'évaluation globale du plan citoyen sera effectuée en fin d'Olympiade par SV par compilation et analyse des tableaux de bord.

Objectifs	Tableau de bord
Volet 1 : Former pour transmettre les valeurs citoyennes	
Mieux connaître les comportements contraires aux valeurs du sport pour mieux agir	Tableau de synthèse du REX et des incivilités sur les réseaux : identifier dans des tableaux spécifiques, les comportements contraires aux valeurs du sport. Suivi des travaux de la commission de discipline pour toute affaire mettant en jeu « la citoyenneté ».
Former les acteurs fédéraux à la citoyenneté, les outiller	<p>L'évaluation de cet objectif est détaillée dans le projet d'actions déposé au ministère en charge des sports le 31 août.</p> <p>D'un point de vue quantitatif, un ensemble de tableaux de bord disponibles au département formation de la fédération permettra de mesurer l'impact des formations à l'éco-citoyenneté. On y trouve le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des formations aux brevets fédéraux d'encadrement ou d'officiels de compétitions et du nombre de brevetés Des formations aux qualifications professionnelles et du nombre de stagiaires en cours de formation, ou ayant obtenu leur diplôme <p>L'impact qualitatif s'appréciera au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> Du suivi des passeports FFME : à compter de la saison 2015-2016, l'évaluation des compétences éco-citoyennes devra être effectivement réalisée pour obtenir un niveau de passeport. Tous les licenciés titulaires d'un niveau de passeport auront acquis ou été sensibilisés aux valeurs éco-citoyennes Absence d'affaire à traiter par la commission de discipline Des retours d'expérience relatés et leur diffusion et exploitation (REX FFME)

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Volet 2 : Permettre l'accès à la pratique régulière et encadrée d'une ou plusieurs activités fédérales aux jeunes et favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale	
Promouvoir une offre de pratique diversifiée favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle	Développement de la pratique de l'escalade via le PNSAE : le document global de l'ensemble des tableaux de suivi du PNSAE et de son impact sera disponible dès l'automne 2015. Il comprend un ensemble de tableaux de bord comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des SAE en ZRR et en QPV depuis le début du PNSAE • La répartition territoriale des SAE implantées (répartition par régions, par type de classement aux règles fédérales...) • L'augmentation du nombre de licenciés par club du territoire concerné par l'implantation de SAE
Mieux connaître la pratique sportive des différents publics	Suivi du tableau de bord des licenciés par tranches d'âges et par sexe. Le compléter par un tableau de bord des dirigeants (président, secrétaire, trésorier) par tranche d'âge et par genre. Il serait intéressant de pouvoir réaliser un tri par nombre de licenciés au club (+ de 400, de 200 à 300, de 100 à 200...) Si possibilité, compléter ce tableau de bord avec les colonnes nombre de licenciés en QPV, en ZRR par genre et par âges
Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier	Suivi du PST : Tableau annuel de bilan du PST Suivi des emplois d'avenir Actualisation du recensement des salariés des comités et clubs lors de la saisie du formulaire de rentrée Renouveler l'enquête emploi 2011 (la prévoir une fois par Olympiade) pour mieux connaître les salariés à tous les échelons de la fédération, mieux connaître leur besoin en formation. Suivi du nombre de jeunes en service civique à la fédération

A la fin de l'Olympiade, SV et FD par entretien individuel avec les responsables d'action s'assureront de la réalisation des actions, relèveront les points positifs et négatifs de manière à pouvoir relancer le plan citoyen pour l'olympiade suivante.

7 Les leviers de la diffusion du plan éco-citoyens : l'appropriation territoriale

Un plan fédéral ne peut diffuser efficacement sans appropriation territoriale.

Différentes actions mises en place comme la formation des acteurs, le plan de communication abouti, l'évolution des progressions passeports visent cette appropriation. Mais repèrerons-nous si tous les clubs jouent le jeu de la citoyenneté ?

Dès que les compétences éco-citoyennes seront intégrées dans toutes les progressions passeport, nous pourrions affirmer qu'un licencié FFME titulaire d'un niveau de passeport est sensibilisé aux valeurs éco-citoyennes. Ainsi, plus le nombre de titulaires de passeport en fin d'une saison sportive se rapprochera du 100% des licenciés, plus nous serons convaincus que ces valeurs sont largement véhiculées. Nous en sommes encore loin : il nous faut donc travailler pour que nos clubs utilisent de plus en plus la progression passeport.

Enfin, il nous faut inciter les clubs, les comités à décliner leurs propres outils pour être 100% acteur du plan citoyen : charte citoyenne du club, charte des bénévoles, des compétiteurs... et respect de ces chartes. La mutualisation de ces bonnes pratiques pourrait donner des idées à d'autres clubs...

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
 française
 de la montagne
 et de l'escalade

8 Annexe : initiales mentionnées

Initiales	Nom et mission
PHP	Pierre-Henri PAILLASSON : Directeur technique national
DC	Daniel COISY : vice-président FFME en charge des équipements
ET	Elisa TURRIONI : Directrice département administratif
MAM	Marie-Anne MIDY : Directrice département communication
JCH	Jean-Charles HERRIAU : Directeur département formation
VC	Vincent CAUSSE : Directeur département compétition
VM	Vincent MARATRAT : Directeur en charge équipements
CR	Céline ROUSSEAU : chargée de mission Vie associative
SV	Sylvie VIENS : adjointe au DTN, en charge Plan Citoyen

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
 française
 de la montagne
 et de l'escalade